

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 29 août 2023, à 18h30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe

Le maire ouvre la séance à 18 h 31.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 29 août 2023, 18h30**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 2.1 Adoption - Règlement numéro 444-01 modifiant le règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$**

PÉRIODE DE QUESTIONS

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

23-08-246 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

23-08-247 Adoption - Règlement numéro 444-01 modifiant le règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 22 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 444-01 a pour objet de modifier le règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt de 62 510 000 \$ est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles dudit emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 444-01 modifiant le règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne autre que celles mentionnées au début du procès-verbal n'a assisté à la séance de conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-08-248 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 36.

(s) Christian Marin

(s) Stéphanie Dulude

M. Christian Marin, maire

Me Stéphanie Dulude, greffière adjointe